

CHRS L'ÎLOT VAL DE MARNE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE	4
L'ÉTABLISSEMENT	5
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT.....	5
2. ÉQUIPE.....	6
3. MOYENS FINANCIERS	7
LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020.....	7
1. PROFIL	7
2. MOYENNE D'ÂGE	11
3. ÉTAT DE SANTÉ	13
4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE.....	15
5. TRANCHE DE VIE.....	16
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE	18
1. VIE DE L'ÉQUIPE	18
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT.....	19
3. ÉVALUATION INTERNE.....	20
PERSPECTIVES 2021	21
1. PERSPECTIVES 2021.....	21
MERCI À NOS PARTENAIRES	22

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

*Ton âme, tu la sais sans la voir, mais tu vois
Celle d'un autre quand il s'émeut ou se confie.
Miracle des regards croisés, fenêtre ouverte :
Voyant l'âme de l'autre, tu vois la tienne propre.*

François Cheng, Enfin le royaume.

L'année 2020 a été particulièrement douloureuse et difficile au sein de l'équipe.

Douloureuse, avec le décès brutal d'une éducatrice au début du mois de février, dans un accident de voiture alors qu'elle se rendait au travail. Elle était la plus ancienne de l'équipe. Il faut dire qu'elle avait intégré l'association très tôt dans sa carrière. Très appréciée tant par ses collègues que par les résidentes qu'elle accompagnait, sa disparition nous a tous beaucoup affectés.

J'estimais la professionnelle rigoureuse et investie qu'elle était et, en écrivant ces quelques lignes à sa mémoire, me revient ce quatrain d'un auteur que je cite souvent :

*Entre eux, entente à demi-mot,
Sans que le mot entier soit dit.
Un jour pourtant, l'un le dira,
Quand l'autre ne sera plus là.*

Difficile l'année 2020, avec la pandémie qui s'est installée dès le début du printemps et qui ne nous a plus vraiment quittée. Si elle nous a conduits à engager des adaptations parfois stimulantes, elle a aussi imposé, avec les confinements, des retards certains dans la concrétisation de démarches en faveur des personnes accompagnées, et notamment les attributions de logements.

Difficile également la reconstruction de l'équipe socio-éducative après plusieurs départs et des recrutements qui n'ont pas toujours été à la hauteur de toutes les attentes.

Malgré cela, des avancées concrètes pour l'avenir ont été réalisées en 2020 concernant le projet de regroupement des sites du Val-de-Marne. L'achat du nouveau site est désormais effectif, les subventions demandées ont été obtenues. Le bornage du site puis la clôture ont été achevés. Les travaux préliminaires au chantier (désamiantage notamment) ont débuté.

Philippe GARGANNE,
Responsable de l'établissement

L'ÉTABLISSEMENT

À Vincennes et Villiers-sur-Marne, l'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne dans leurs démarches de réinsertion des femmes seules et des couples, majeurs, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) donne la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : libération conditionnelle, sursis mise à l'épreuve, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places qui se répartissent en 37 places d'insertion et 6 places d'urgence. Ces dernières ne sont cependant pas des places constituant une simple mise à l'abri. En effet, l'accompagnement qui est proposé aux personnes orientées sur ces places d'urgence ne diffère pas fondamentalement de celui proposé aux personnes orientées sur les places d'insertion. En cela, les profils de personnes orientées sur l'un ou l'autre des dispositifs de places sont relativement similaires et c'est bien un projet relevant de l'insertion vers le logement qui est envisagé avec chacune d'entre elles.

Par-delà cette distinction administrative, le CHRS est implanté sur trois sites distincts, selon la répartition suivante :

- ✓ 20 places d'hébergement d'insertion en studios pour 10 couples sans enfants à Vincennes ;
- ✓ 5 places d'hébergement d'urgence en studios ou chambres meublées pour femmes seules à Vincennes ;
- ✓ 15 places d'hébergement en chambres meublées pour des femmes seules, à Villiers-sur-Marne.
- ✓ 3 places d'hébergement en diffus (sans présence permanente de professionnels) dans un appartement partagé à Montreuil.

Historiquement les 6 places d'urgence étaient installées en pérenne à Vincennes. Il y a trois ans une réorganisation des places installées en sous-sol à Vincennes et l'ouverture des places en diffus à Montreuil a modifié cette installation. Ainsi, la 6^{ème} place d'urgence n'était donc plus fixe géographiquement et pouvait alors être aussi bien hébergée à Villiers sur Marne ou à Montreuil. Cette année, les relations entre résidentes au sein du site de Villiers notamment nous ont amené à effectuer des mouvements entre les différents sites. Ainsi, la totalité des 6 places « urgence » peuvent être occupées aussi bien sur les sites de Vincennes, Villiers ou Montreuil. Toutefois, la capacité d'accueil installée reste bien de 43 places avec 37 places d'insertion et 6 places d'urgence.

1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de l'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale pour qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

Quelles que soient les modalités d'accès à l'hébergement (insertion ou urgence), l'accompagnement proposé est global et couvre en cela différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou une formation ;

- ✓ l'accès aux soins, l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement est individualisé et personnalisé. Il porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées ou sorties culturelles et de loisirs) et l'ouverture sur l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire qui mobilise un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge dans la mesure où un travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

2. Équipe

L'équipe se compose de 17 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ quatre travailleurs sociaux (éducateurs ou éducatrices spécialisés) ;
- ✓ cinq agents d'accueil, d'information et d'orientation ;
- ✓ un agent d'accueil chargé de l'animation ;
- ✓ quatre veilleurs de nuit : deux sur chaque site ;
- ✓ un agent de service ;
- ✓ un agent d'entretien.

L'année écoulée a été marquée par beaucoup de mouvements au sein de l'équipe.

Dès 2017 nous avons créé des profils de poste autour de l'insertion professionnelle et de l'animation. En 2018, nous avons pérennisé à Villiers-sur-Marne un emploi sur un poste de technicien chargé de l'animation et de l'insertion professionnelle. Ce poste s'est retrouvé vacant en début d'année 2020 avec le départ en région pour raisons personnelles de la personne qui occupait cet emploi. Nous avons cherché à recruter sur un même profil, cependant les sujétions particulières au travail en CHRS (horaires décalés notamment) n'ont pas permis de recruter rapidement. Ce n'est qu'à l'automne que nous avons recruté à Vincennes une agente d'accueil ayant une formation de Conseillère en Insertion professionnelle.

Dans le cadre de ses fonctions, elle participe ainsi à l'accompagnement vers l'emploi aussi bien des résidentes de Villiers sur Marne que des résident(e)s de Vincennes.

Sur le site de Villiers encore, nous avons dû reconstituer totalement l'équipe socio-éducative après le décès brutal de l'une des éducatrice et le départ quasiment dans le même temps de sa collègue vers d'autres expériences professionnelles. Si ces deux éducatrices ont pu être remplacées rapidement juste avant le premier confinement, nous sommes arrivés au constat que le profil et les compétences des deux personnes recrutées pour cela ne convenaient pas pour le travail d'accompagnement attendu. La première a quitté l'effectif fin août dans le cadre d'une rupture conventionnelle et sa collègue a fait de même avec sa démission fin novembre. Au mois

de décembre, nous n'avions plus de travailleur social affecté à Villiers. Les deux éducatrices de Vincennes ont alors apporté leur contribution pour pallier sur site cette absence.

En veille de nuit, deux surveillants ont été recrutés en janvier dans le cadre de contrats PEC (l'un sur Vincennes, l'autre sur Villiers). A Villiers, le surveillant a quitté soudainement son poste en tout début de confinement au mois de mars. A Vincennes, le veilleur quittera tout aussi soudainement et sans préavis son poste pour raisons personnelles au mois de septembre.

A Vincennes enfin, nous avons fait face également au remplacement compliqué d'une éducatrice en congé maternité qui n'a repris son poste qu'au début du mois de juin. Nous avons été contraints de mettre rapidement fin au contrat CDD d'un travailleur social devant assurer sa suppléance.

3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 924 864 euros, qui se répartissent entre :

- ✓ les frais de personnel : 74,6% ;
- ✓ les achats/fluides : 4,5% ;
- ✓ les locations immobilières et les services extérieurs : 16,5% ;
- ✓ les autres charges et taxes : 4,4%.

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ subventions publiques : 95,5% ;
- ✓ participation des personnes : 4.20% ;
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits : 0.3%.

L'établissement est financé par la DRIHL du Val-de-Marne, sous la forme d'une Dotation Globale de Financement. Le budget déposé à la DRIHL comprend, en produits, une participation des résidents à hauteur de 10% de leurs ressources.

L'établissement a également reçu une subvention de la Mairie de Vincennes à hauteur de 500€.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020

1. Profil

Durant l'année 2020, l'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 47 personnes.



39 femmes seules



8 couples
dont 1 couple de femmes

Vincennes



17 femmes
8 hommes

Villiers-sur-Marne



22 femmes

Notons par ailleurs que 3 femmes isolées admises initialement sur des places d'insertion à Villiers sur Marne sont accueillies dans le cadre d'un accueil plus en autonomie au sein de l'appartement en diffus de Montreuil.

Les admissions

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont à priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), disposent pour la plupart de ressources faibles, voire inexistantes, et ont souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent souvent d'autres difficultés ou handicaps tels que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou plus souvent une absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accès au logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par des formations, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.) qui sont évaluées.

Un certain nombre de candidatures qui peuvent nous être présentées ne respectent pas ce préalable sur lequel repose l'accompagnement qui sera proposé. Cela a été le cas en 2020 pour six candidatures. Cinq couples ont refusé l'orientation parce qu'ils n'acceptaient pas de s'inscrire dans des démarches d'insertion et dans un accompagnement social. Une femme isolée a refusé l'orientation car elle recherchait avant tout une solution de logement.

En outre, les candidatures de personnes présentant une symptomatologie psychiatrique trop importante sans prise en charge sanitaire, des problèmes de santé invalidants, un manque d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne ou certaines conduites addictives déclarées très actives et qui sont susceptibles de constituer un danger pour elles-mêmes ou pour les autres, peuvent être refusées dans la mesure où l'établissement ne dispose pas en interne des moyens et qualifications nécessaires pour les accueillir. De même, des handicaps physiques trop importants, avec des restrictions dans les déplacements, représentent des motifs de refus. Nos sites d'accueil actuels n'étant pas suffisamment adaptés. Trois candidatures n'ont pas abouti pour de tels motifs.

À Vincennes, 13 couples ou « ménages » ont été orientés vers l'établissement, pour 3 admissions effectives (23% des orientations couples). Mais dans le même temps, dix orientations couples n'ont pas abouti à une admission dans l'établissement :

- ✓ 4 couples ne sont pas venus à l'entretien de pré-admission et n'ont pas donné suite ;

- ✓ 5 couples n'étaient finalement pas intéressés par la proposition d'hébergement (et/ou d'accompagnement social associé) et souhaitaient avoir un logement.
- ✓ Pour 1 couple enfin, une des deux personnes n'avait plus de titre de séjour.

Concernant ces orientations sans suite, nous devons une nouvelle fois constater qu'une meilleure actualisation des situations préalable à l'orientation aurait évité des refus.

Les demandes d'hébergement pour des couples sans enfant ont par le passé toujours représenté une très faible part des demandes qui sont adressées au SIAO du département. A certaines périodes, il n'y a pas toujours de candidatures actives de demandes d'hébergement pour couples sans enfants lorsque nous déclarons des places vacantes, cela avait été moins marqué en 2018 et 2019. Pour 2020, cette année est si particulière qu'il nous est difficile de conclure. Quoiqu'il en soit depuis deux ans maintenant, nous constatons une augmentation des orientations de couples d'origine roumaine ou issus des gens du voyage.

Pour ce que nous pouvons constater, ces personnes sont en France depuis de longues années, peu insérées socialement et professionnellement. La plupart d'entre eux maîtrisent très mal le français et restent très soudés à leur communauté de vie. Précédemment installés dans des campements sommaires ou des hôtels sociaux, ils ont passé de nombreuses années sans véritable accompagnement social et l'admission en CHRS, avec ses exigences en termes de démarches d'insertion, demeure souvent compliquée à comprendre et accepter. Leur accompagnement social est donc souvent potentiellement long et incertain.

A Villiers-sur-Marne, 19 femmes seules ont été orientées vers l'établissement, pour 8 admissions effectives (42% des orientations femmes isolées).

Les autres personnes n'ont pas intégré l'établissement pour différentes raisons :

- ✓ malgré plusieurs relances, 4 personnes n'ont pas pris contact avec l'établissement ou ne se sont pas rendues à l'entretien de préadmission ;
- ✓ 1 personne n'a pas donné suite à l'entretien de préadmission et n'a pas repris contact avec nous sans donner d'explications.
- ✓ 3 orientations sont restées sans suite car nos conditions d'accueil n'étaient pas compatibles avec leur état de santé et leur niveau de handicap.
- ✓ 1 personne a refusé l'orientation car elle avait le projet à très court terme de s'installer dans un autre département en région ;
- ✓ 1 personne n'a pas souhaité intégrer l'établissement parce qu'elle refusait l'accompagnement proposé et cherchait un logement.
- ✓ Enfin, 1 personne n'avait plus de titre de séjour en cours de validité. Elle ne relevait plus dès lors du dispositif insertion et l'orientation a été annulée.

Par-delà ces descriptions, et sans distinction des orientations couples ou femmes seules, nous devons constater que seulement un tiers environ des orientations aboutissent finalement à une admission (35%), alors que dans le même temps l'établissement ne refuse que 15% des orientations. Ces refus sont le plus souvent motivés par l'inadéquation des conditions d'accueil avec la situation des personnes (handicaps lourds ou état de santé). Mais il y a également les cas où nous constatons que certaines situations personnelles au moment de l'orientation ne correspondent pas ou plus à la demande d'hébergement, le plus souvent parce que leur demande

initiale n'a pas été réactualisée (titre de séjour expiré, recherche de logement, changement de région...), voire parce qu'elle a mal été évaluée.

Et 50% des orientations sont des refus des personnes elles-mêmes.

Orientations SIAO	Admissions	Refus Ilot	Refus personnes	Total
%	35%	15%	50%	100%

Les nombreuses orientations sans suite ou refusées par les personnes (50% des orientations) ont un impact direct sur le taux d'occupation de l'établissement. Parfois, plusieurs orientations successives sur une même place ne peuvent aboutir à une admission. Cela peut s'expliquer d'une part, par la difficulté pour le SIAO, malgré tous leurs efforts, de disposer d'informations actualisées sur la situation des personnes ayant fait une demande d'hébergement et, d'autre part, par le fait que les orientations s'effectuent après déclaration d'une place vacante.

La possibilité d'envisager une candidature avant qu'une place se libère, et de préparer plus tôt une éventuelle admission, permettrait non seulement de réduire les périodes d'inoccupation, mais aussi de préparer l'intégration et la mise en œuvre du travail d'accompagnement social. À l'instar de ce que nous mettons en place avec les personnes détenues.

Lorsque les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, notamment ceux des maisons d'arrêt ou des centres de détention, nous contactent pour envisager des possibilités d'un éventuel accueil des détenues, nous avons la possibilité, que ce soit au sein du centre pénitentiaire ou à l'occasion d'une permission, de rencontrer en amont les détenu(e)s avant la fin de leur détention. Cela permet de présenter en amont les conditions de l'accueil, les engagements réciproques, la démarche d'accompagnement et surtout de travailler déjà la sortie de détention et le projet de vie après l'incarcération. Cela permet également, de travailler avec les SPIP pour nous éclairer sur la situation, le parcours des personnes.

Ce travail d'échange n'est pas toujours possible avec les services sociaux de secteur, et nous nous heurtons aux mêmes difficultés que le SIAO pour, dans « l'urgence » d'une orientation et d'une possible admission, avoir des informations fiables sur la situation d'un couple ou d'une femme isolée.

11 personnes sont arrivées en 2020.

Contrairement aux années précédentes, les admissions ont été peu nombreuses en 2020. Plusieurs facteurs expliquent cela. Nous avons eu cette année avec le confinement un ralentissement très net des propositions de logement pour nos résidents en situation d'y accéder. La libération des logements a été fortement ralentie, voire stoppée. Dans le même temps les orientations ont été gelées durant plusieurs longues semaines.

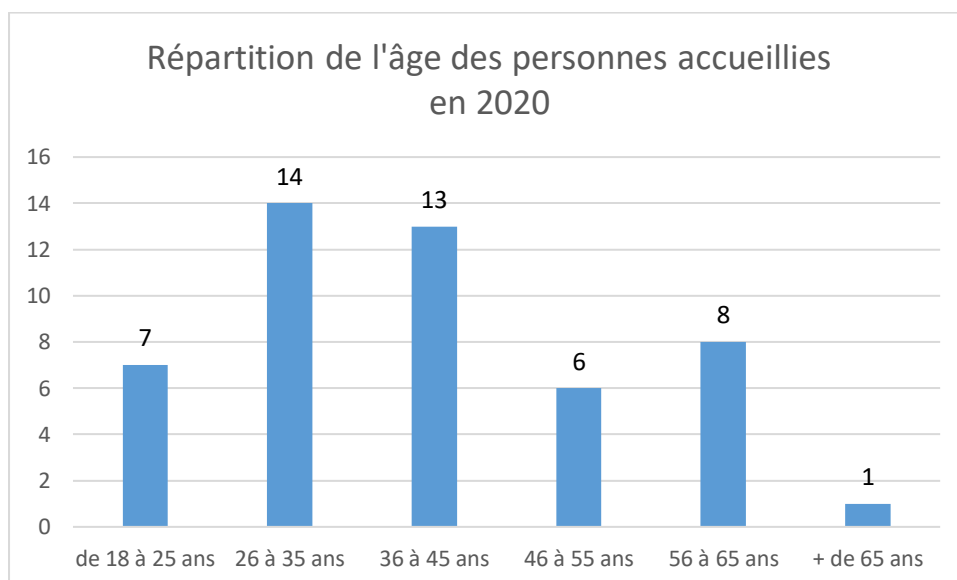
D'autre part, lorsque nous avons eu des départs, nous avons été contraints d'effectuer des travaux de rafraîchissement dans plusieurs studios avant de pouvoir les remettre en service.

En outre, les orientations ne pouvant être menées à bien pour les raisons exposées plus haut (orientations inadéquates, non réponse des personnes orientées) contribuent également à allonger les durées d'inoccupation.

2. Moyenne d'âge

Moyenne d'âge des personnes accueillies en 2020 : 40 ans. Ce qui est une moyenne similaire à celles de 2018 et 2017 mais plus élevée que les années antérieures (39 ans en 2019 et 36 ans en 2016 et 2015).

Si on ne considère que les personnes entrées en 2020, la moyenne d'âge est pour ceux-là de 36 ans (contre 33 ans en 2019).



La répartition des âges de l'ensemble des personnes présentes au cours de l'année tend une nouvelle fois en 2020 à prendre la forme d'une pyramide bien connue qui traduit le fait que dans le flux des personnes qui passent par le CHRS, nous retrouvons bon an mal an une répartition des âges correspondant à celle de la population globale. Une remarque cependant, en 2020, nous constatons un tassement du nombre de personnes dans les deux tranches d'âge 18-25 ans et 46-55 ans.

Si on met cela en perspective sur plusieurs années, nous devons constater cette tendance régulière à accueillir de moins en moins de très jeunes (-26 ans) et également de moins en moins de personnes dans la tranche d'âge de 46 à 55 ans.

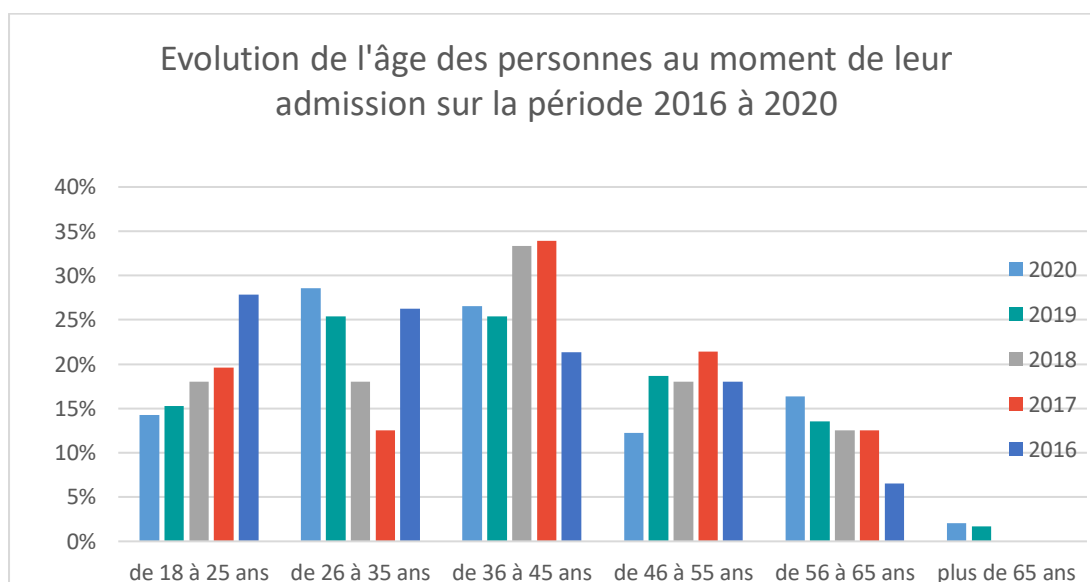
Pour les plus jeunes, nous constatons que nous n'avons plus que très rarement d'orientations de jeunes couples. Il est vrai que pour ceux qui nous étaient orientés auparavant, l'accueil en CHRS était très souvent leur première expérience de vie commune après avoir vécu chez leurs parents. Il apparaît que les critères d'admission en CHRS du SIAO ont évolué et ces jeunes couples ne semblent plus pouvoir relever d'une prise en charge dans le cadre du secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion).

De même, si nous avons eu une forte augmentation de personnes accueillies dans la tranche d'âge entre 36 et 45 ans, depuis 2 ans leur proportion a nettement diminué et est stable par rapport à 2019.

A contrario, nous observons des admissions toujours plus nombreuses d'années en années dans la tranche d'âge de 26 à 35 ans mais également pour les personnes de plus de 55 ans. Tranches d'âge qui tendent à être surreprésentées.

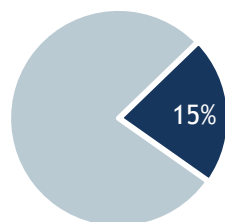
Nous pouvons alors avancer deux explications à cela :

- Nous constatons depuis deux à trois ans, que les orientations de femmes, isolées concernent de plus en plus des femmes issues de l'immigration sub-saharienne ayant obtenu un statut de réfugiées. Ces femmes, si elles ont pu quitter assez jeunes leur pays, ont le plus souvent cheminé assez longtemps à travers plusieurs pays avant d'atteindre l'Île de France et d'intégrer un CADA le temps que leur dossier de demande de protection soit instruit. D'autres ont pu être hébergées temporairement plusieurs mois chez des compatriotes ou dans la famille à leur arrivée en France avant de se retrouver sans solution. Si elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à nous être orientées, elles sont aussi de fait un peu plus âgées.
- Notamment pour les couples qui nous sont orientés, nous avons de plus en plus de personnes ayant séjourné soit dans des campements de fortune avant que ceux-ci soient démantelés, soit dans des hôtels sociaux gérés par le 115. Quoiqu'il en soit, la grande majorité de ces personnes sont en France depuis de longues années et ne se sont retrouvées que très tardivement dans les établissements d'hébergement d'insertion. Ce qui explique également qu'elles soient surreprésentées.

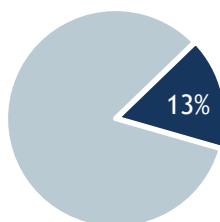


3. État de santé

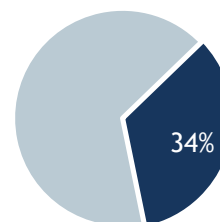
34 % des personnes accueillies rencontraient des difficultés de santé à leur arrivée:



7 personnes souffrant d'au moins 1 addiction



6 personnes suivies pour des troubles psychiques



16 personnes suivies régulièrement pour d'autres problèmes de santé

Si le nombre de personnes présentant des troubles psychiques est en recul par rapport à l'année précédente, nous constatons toujours cependant qu'une part notable de résidents souffre de ce type de troubles, pas toujours repérés par les services sociaux qui les orientent vers l'établissement. Leurs troubles ne sont alors ni diagnostiqués, ni pris en charge.

Dès lors, il est essentiel de tisser des liens de partenariat avec différents services de la psychiatrie. Ces liens ne se construisent qu'autour de situations concrètes, celles des personnes que nous accueillons et pour lesquelles il existe un besoin de prise en charge et de suivi des troubles.

L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets, qui couvre les secteurs de psychiatrie où sont implantés les sites de Vincennes et Villiers-sur-Marne, joue un rôle pivot dans l'articulation de notre accompagnement avec celui du soin. En effet, les rencontres mensuelles régulières avec l'EMPP permettent d'exposer les situations de certains de nos résidents, de faciliter leur orientation vers les services de la psychiatrie de secteur et de conseiller l'équipe socio-éducative dans la gestion des troubles des personnes accompagnées. L'EMPP effectue aussi très ponctuellement des consultations et des entretiens d'évaluation avec certains résidents de l'établissement ayant besoin d'une prise en charge dédiée. Cela permet, en amont, de conforter les besoins repérés de soins et/ou d'assurer une première prise en charge en urgence des troubles, de proposer le cas échéant un traitement le temps qu'une orientation vers un Centre Médico-Psychologique (CMP) soit mise en place et que le suivi ambulatoire soit effectif.

Le partenariat avec les CMP et plus largement avec tous les services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permet à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles sur leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement a l'assurance d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises qui mettent à mal leur santé et leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques qui nécessitent des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation des troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et l'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : l'insertion socio-professionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2020, le nombre de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions est en diminution (15%) par rapport à 2019 (22%) et 2018 (28%). Pour mémoire, seul 7% des résidents de la file active de 2017 présentaient au moins une addiction.

Même si, comme nous l'avons vu, les personnes sortant de détention ou sous main de justice sont notamment confrontées à des addictions, elles sont loin d'être les seules. L'autre addiction majeure, dont la consommation ne mène pas nécessairement en justice, est l'alcool. Ainsi, 15% des personnes accueillies ont une addiction à l'alcool, sans avoir été nécessairement en lien avec la justice. Cependant, il y a une même difficulté avec les limites, que ce soit la loi ou bien les quantités consommées, les montants dépensés pour cela. La consommation est bien alors une « *pathologie des limites* » qui à terme met bien souvent en péril emploi, maintien dans un logement, relation aux autres...

Nous restons ainsi parfois prudents quant à l'accueil de personnes présentant certaines addictions. Au cours des années précédentes, l'accompagnement de personnes dépendantes au « crack ¹ » a en effet confronté l'équipe socio-éducative à ses limites, en l'absence de traitement de substitution pour ce type de substances. Leur accueil dans un collectif assez diversifié et ne présentant pas de telles difficultés est également compliqué à gérer. Cela suscite souvent un sentiment d'insécurité chez les autres résident(e)s.

De même, les personnes atteintes de pathologies somatiques restent en nombre élevé (34%) même si nous n'avons pas atteint cette année la proportion record de 2018 (42%). Nous retrouvons ainsi les proportions de 2019 et 2017 (34%) qui restent toutefois supérieures à 2016 (21%). Ces problèmes de santé sont souvent liés à des maladies anciennes et chroniques plus ou moins bien traitées dans les pays d'où sont originaires ces personnes ou négligées lorsqu'elles ont toujours vécu en France. Il arrive aussi parfois que certains troubles ne se révèlent qu'après l'accueil en France.

D'une manière générale, l'état de santé - physique et mental - des résidents a une forte incidence sur la durée de leur séjour. Des rechutes ou des périodes d'aggravement des symptômes peuvent perturber, voire interrompre, leurs démarches d'insertion. Les personnes dont la durée de séjour est la plus longue au sein de l'établissement sont aussi les personnes dont la santé est la plus fragile. À cet effet direct de la maladie s'ajoutent d'importants délais d'instruction – au moins un an – pour les dossiers de demande de reconnaissance d'un handicap et d'obtention de l'Allocation pour Adulte Handicapé (AAH).

¹ Le « crack » est un mélange de cocaïne, d'ammoniac et de bicarbonate dont l'usage est souvent associé à d'autres consommations (alcool, benzodiazépines voire héroïne, etc.)

4. Situation au regard de la justice

10,64% des personnes hébergées en 2020 étaient concernées.

Avec la crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place, contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas pu nous rendre en détention autant que nous aurions pu le souhaiter.

Toutefois, ces rencontres « dedans » pour préparer l'après au « dehors » sont très importantes. Cela nous permet d'évaluer auprès de la personne détenue son projet de sortie, de le questionner et de contribuer autant qu'il nous est possible à l'aider dans sa réflexion. Nous souhaitons d'ailleurs pouvoir rencontrer les personnes plusieurs fois pour voir comment évolue son cheminement. Cette évaluation du projet « dehors » est essentielle pour nous comme pour la personne en détention. C'est l'occasion pour nous d'exposer ce que nous pouvons proposer en matière d'accompagnement, d'évoquer toutes les dimensions de cet accompagnement (démarches administratives, démarches vers l'emploi ou une formation, orientation vers des soins de santé, etc.). La détenue peut alors se faire une idée plus précise de ce que serait son accueil éventuel dans le CHRS et d'en voir les possibles bénéfiques pour elle (au-delà de la simple possibilité de sortie anticipée dans le cadre d'un aménagement de peine). Il s'agit là d'évaluer la possibilité et l'intérêt pour elle de ce qui pourrait plus tard, le cas échéant, être contractualisé au moment de l'accueil.

Cette possibilité d'une projection dans l'après détention, le « dehors » permet à la détenue de lever certaines inquiétudes, de préparer l'avenir et s'il y a concrétisation de l'accueil, celui-ci peut se faire en connaissance de cause, parce qu'il a été préparé en amont. Il reste toutefois l'attente de savoir si, au moment de la sortie, il y aura une place libre et si le SIAO validera le cas échéant l'orientation de la personne vers le CHRS. Cette incertitude ne pas être levée à priori ?? Elle constitue une inquiétude importante pour les personnes en détention. Quoiqu'il en soit, il est essentiel ici qu'il puisse y avoir une bonne triangulation entre le SPIP, le SIAO et le CHRS.

Or nous savons qu'il est parfois compliqué pour certains SPIP d'instruire les dossiers de demande d'hébergement, à fortiori lorsqu'il y a ensuite un changement de département (la MAF de Fleury-Mérogis est dans l'Essonne). La tentation est alors forte de ne pas instruire de tels dossiers auprès des SIAO et de traiter directement avec certains établissements (généralement parisiens) pour effectuer une admission directe.

En outre, il serait important également de savoir assez tôt auprès du SIAO si l'orientation de telle ou telle détenue pourrait être effectuée sur notre CHRS dès lors qu'une place se libérerait. Mais ce dernier point est difficile à obtenir et souvent source de tensions ou de blocages. Cela peut parfois conduire à certains découragements, surtout si d'autres structures peuvent accueillir des sortants de détention selon des modalités plus souples.

Les personnes que nous accueillons en sortie de détention présentent fréquemment des addictions importantes. En 2020, à l'exception d'une personne, toutes présentent une addiction à l'alcool ou aux stupéfiants (le plus souvent cocaïne ou crack) parfois les deux associées. Si en détention certaines addictions peuvent être contenues, notamment avec l'administration de psychotropes de la famille des benzodiazépines, il n'en va pas toujours de même à l'extérieur, sans compter une nouvelle dépendance toujours possible avec les benzodiazépines.

Or, certaines addictions viennent parfois se heurter aux limites des structures de type CHRS, malgré une prise en charge par un établissement sanitaire extérieur de type Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ou Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques des Usagers de Drogues (CAARUD) qui, eux-mêmes, peuvent être tout autant démunis lorsqu'il n'y a pas de volonté d'accrocher aux soins. Non seulement cette volonté d'accroche aux soins est difficile à évaluer a priori, notamment en détention, lorsqu'elle n'est pas soumise à l'épreuve du réel et aux tentations toujours possibles hors les murs. Mais, s'il y a bien parfois volonté de rompre avec un certain passé et des consommations, il y a souvent, dans le même temps, la tentation (plus ou moins forte et prégnante) d'y retourner et de renouer avec le produit. Cette ambivalence chez les personnes en proie aux addictions, c'est-à-dire la présence simultanée d'une envie d'en sortir et de la tentation de renouer avec le produit, est très souvent présente. Elle est dans la cadre du travail social tout autant un écueil qu'un levier possible pour mener l'accompagnement. Éventualité d'un retour à une situation antérieure tout autant qu'une voie possible de s'en sortir...

Si nous tentons certaines admissions, pour permettre cette confrontation aux possibilités de consommer à nouveau et travailler la volonté et possibilités réelles de changement et d'adhésion au projet de réinsertion qui leur est proposé, les séjours sont parfois chaotiques et le maintien dans l'établissement est assez souvent rapidement remis en question. Il faut, à ce propos, constater que ce sont alors souvent les résident(e)s eux (elle)-mêmes qui mettent fin au séjour. L'attrait de la consommation du produit et ses bénéfices immédiats emportent tout sans autre considération, ou bien les difficultés, voire souffrances, qu'il faut surmonter pour cesser de (re)consommer sont trop fortes et conduisent à une rupture du lien avec nous.

5. Tranche de vie

Histoire du couple N et K, accueilli au CHRS de Vincennes

Madame N, âgée de 49 ans et Monsieur K, âgé de 39 ans se rencontrent alors qu'ils sont l'un et l'autre à la rue depuis plusieurs années. Suite à une hospitalisation en urgence de Monsieur, ils seront accueillis au CHRS. Le couple souhaite avant tout se stabiliser. La demande d'hébergement apparaît avant tout motivée par l'état de santé toujours préoccupant de Monsieur. Madame n'exprimait pas à son arrivée de demande relative à son insertion sociale. Elle disait surtout vouloir mettre son compagnon à l'abri.

Les projets personnalisés d'insertion portent alors essentiellement sur la mise à jour de la situation administrative, l'accès aux droits, le maintien des soins de santé, le comportement et l'acquisition des codes sociaux. Après plusieurs années de vie passées à la rue sur fond de consommation d'alcool, le couple peine à se projeter et vit « au jour le jour ». Les démarches ne semblent pas faire sens pour eux et ils les reportent souvent au lendemain. Le couple passe encore beaucoup de temps à l'extérieur, dans la ville où ils vivaient auparavant à la rue.

Au fil des échanges, Madame exprime petit à petit une envie de travailler. Très éloignée de l'emploi, les codes socioprofessionnels restent à acquérir. Madame ayant par le passé bénéficié de l'accompagnement de la Croix-Rouge elle a souhaité mettre à profit cette expérience, cette fois-ci en tant que bénévole. Lors de nos échanges sur un tel engagement bénévole, madame faisait preuve d'une véritable expertise. Sa participation à une action de bénévolat pouvait valoriser madame dans sa capacité à faire et ainsi améliorer son estime de soi. De surcroît, cette expérience offrirait également à Madame une confrontation avec le monde du travail. Orientée vers les "Restaurants du cœur" et accompagnée par une stagiaire psychologue, madame a débuté

la distribution de colis alimentaires. Mais rapidement elle décide de ne plus s'y rendre et déclare ne pas « *se sentir à sa place* ».

Dans un premier temps, Monsieur n'honorait pas ses rendez-vous de suivi au CHRS ni ses rendez-vous médicaux. L'équipe a redéfini avec lui des objectifs précis avec des échéances. Il devait également subir une intervention chirurgicale et était fuyant devant cette perspective. En lien avec le corps médical, nous avons dû poser un ultimatum à monsieur pour que l'opération puisse se faire. Cet accompagnement lui permettra par la suite de formuler le souhait d'avoir un suivi avec un médecin généraliste et d'accéder à des soins podologiques et dentaires. Il acceptait donc désormais de prendre un peu plus soin de lui.

Si son admission en CHRS devait lui permettre de se stabiliser et mettre un place un suivi médical régulier, il fallait travailler la question des ressources. Avec son état de santé, l'accès à l'emploi n'était pas envisageable et l'instruction d'un dossier MDPH devenait nécessaire. Il obtiendra l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Progressivement, le couple a été plus présent au CHRS. Néanmoins, les consommations d'alcool reprenaient, notamment pour Madame, et devenaient de plus en plus « visibles ». L'équipe éducative a tenté d'amener le couple à réfléchir sur leurs consommations et a proposé un suivi en Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Les consommations ont occasionné des nuisances dans le collectif et de la violence au sein du couple. Le couple a été exclu temporairement. Madame a été réadmise sous condition : toute nouvelle alcoolisation provoquant agitation ou violence mettra un terme définitif à l'accueil du couple. Madame s'est alors engagée à ne plus en commettre. Suite à cela, Madame réussira un temps à tenir son engagement et le couple adoptera un comportement plus adapté à la vie en CHRS. Ils s'impliqueront davantage dans la vie collective, notamment Monsieur, qui investira l'atelier potager. Il avait, par le passé, effectué des stages professionnels dans l'entretien des espaces verts. Accompagné par un agent d'accueil, il participera aux plantations et à l'entretien du potager. Cet atelier nécessitait une certaine rigueur. Mais malgré les difficultés, monsieur maintiendra sa participation à l'activité. Dans le même temps, Madame a exprimé le souhait de reprendre contact avec ses trois enfants. L'équipe éducative soutiendra ses démarches pour renouer avec eux.

Nonobstant les efforts notables, les consommations du couple reprenaient malencontreusement une place importante et entamait la dynamique du couple. Malgré nos échanges et nos propositions d'accompagnement, ils n'amorceront pas une véritable réflexion autour de leurs consommations. En septembre 2020, après un nouveau passage à l'acte violent de Madame, une exclusion définitive du couple sera prononcée. Cette décision obligera alors le couple à réfléchir à un nouveau projet de vie et à en être acteur. Le couple décidera de partir vivre en Auvergne, dans un premier temps chez la mère de Monsieur. Cette solution leur permettait d'être en rupture avec la ville où ils avaient leurs habitudes de vie et de consommation. Le couple nous informera qu'après quelques semaines d'hébergement familial ils ont pu obtenir un logement social.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

L'année écoulée a été une année de grande instabilité dans l'équipe, marquée également par beaucoup d'événements douloureux et difficiles qui nous ont tous beaucoup affectés.

Nous avons déjà évoqué précédemment le décès brutal de l'une des éducatrices et le départ quasiment dans le même temps de sa collègue vers d'autres expériences professionnelles.

Les personnes recrutées pour les remplacer n'ont pu être maintenues en poste. Elles ne convenaient pas pour le travail d'accompagnement attendu. Ces recrutements malheureux ont perturbé l'équipe déjà fragilisée par ce décès brutal mais ont également bousculé l'accompagnement des résidentes. L'année s'est terminée sans travailleur social affecté à Villiers. Les deux éducatrices de Vincennes ont cependant apporté leur contribution pour pallier sur site cette absence.

A Vincennes, le remplacement d'une éducatrice en congé maternité sur les cinq premiers mois de l'année a également été difficile et éprouvant. En effet, le comportement inapproprié et querelleur du travailleur social devant assurer sa suppléance, aussi bien envers ses collègues qu'auprès des personnes accompagnées, n'était pas compatible avec son maintien au sein de l'équipe et il fut mis fin à son contrat au mois de mars. Le travailleur social qui prendra la suite jusqu'au terme du congé maternité apportera plus de sérénité dans la vie de l'équipe et l'accompagnement des résidents, dans une période par ailleurs très anxiogène avec la pandémie qui émergeait alors.

Au-delà de ces difficultés et tensions, le confinement restreignant les déplacements et les premières mesures barrières visant d'abord à limiter les contacts, tout cela nous a amené à devoir mettre en place des adaptations dans notre organisation et fonctionnement. En effet, avec la configuration de l'établissement installé sur deux sites, il nous a fallu trouver rapidement un moyen pour maintenir nos réunions d'équipe en limitant tout autant les déplacements et les concentrations de personnes dans une même salle. Si nous avons pu installer rapidement des parois en plexiglas pour assurer une certaine protection, la dimension de nos salles de réunion n'assuraient pas une sécurité suffisante. Dès le mois de mars, nous avons alors tenu nos réunions d'équipe à distance, en visio, pour que les équipes de chaque site puissent néanmoins continuer à échanger et travailler ensemble à l'accompagnement des résidents.

Si l'activité de certains bénévoles a été interrompue lors du confinement du printemps, l'atelier de FLE engagé depuis 2018 a pu se maintenir à distance tout au long de l'année que ce soit en visio ou en présentiel.

Malgré le couvre-feu instauré en fin d'année, deux nouveaux ateliers animés par des bénévoles ont été mis lancés en octobre et novembre. Un atelier « Gym et pilates » a débuté en octobre, animé par une ancienne escrimeuse de haut niveau et un atelier de discussion et de réflexion autour de la question des violences envers les femmes animé par une étudiante en Droit.

2. Actions d'accompagnement

Passée la sidération survenue au moment de l'annonce du confinement total et surmontées les premières inquiétudes fortes devant les menaces de contagion d'une pandémie nouvelle et déferlante imposant à tous d'adopter un mode de vie inédit et plus contraignant, nous avons pu rapidement faire face et nous adapter en interne.

La plupart des démarches d'accompagnement ont dans un premier temps été suspendues. Toutes les administrations ou presque ont été fermées. Le renouvellement des titres de séjour, l'instruction des dossiers logement (DALO, renouvellement des demandes de logement social, etc.), les rendez-vous avec les partenaires emploi, ont été reportés à plus tard.

Si certains résidents ont maintenu une activité professionnelle ne pouvant être suspendue ou réalisée à distance, d'autres se sont retrouvés comme beaucoup contraints de rester confinés dans le CHRS.

Pour occuper les esprits en cette période quelque peu pétrifiée, des activités compatibles avec le confinement ont alors été organisées :

- Un atelier couture pour la fabrication de masques. Lors du premier confinement les masques étaient peu disponibles et il était néanmoins important de pouvoir se protéger et protéger les autres. D'autant plus que plusieurs de nos résidentes travaillant à des tâches de nettoyage dans des lieux de soins ou des EHPAD n'ont pas été confinées et ont maintenu leur activité professionnelle à l'extérieur. Une fois contournée la difficulté de trouver dans des délais raisonnables des bobines de fil élastique, le tissu et du matériel de couture, nous avons pu organiser la fabrication modeste, mais utile, de masques.

Utile à plusieurs titres. Au-delà de pouvoir contribuer à distribuer des masques si rares à cette époque, nous pouvions maintenir de l'activité et de l'occupation alors que par ailleurs tout ou presque se mettait à l'arrêt. En outre, nous nous sommes appuyés sur les compétences en couture de certaines résidentes qui, ainsi, ont mis en valeur leurs capacités en montrant à d'autres comment s'y prendre.

- Le port du masque était également un élément nouveau auquel les résidents du CHRS n'étaient pas habitués. Accepter de le porter n'a pas spontanément été acquis pour nombre d'entre eux, notamment dans des espaces partagés qu'ils avaient jusqu'alors investis comme « chez eux ». Difficile alors d'accepter de le porter en permanence lorsqu'il faut sortir de sa chambre, préparer ses repas dans la cuisine partagée ou regarder les informations à la télévision dans le salon.

Nous avons alors organisé un atelier photo sur le thème des « portraits masqués » pour promouvoir le port du masque. Cet atelier ludique, permettait de banaliser le masque, d'en faire la promotion, de parler de la gêne ressentie à le porter les premiers temps, des contraintes qu'il pouvait représenter (penser à le mettre, le laver régulièrement, savoir le poser correctement, ne pas le toucher sans arrêt...). Prétexte à en parler, à ne pas se trouver ridicule à le porter, les photos prises ont contribué à le banaliser et à l'adopter. Des tirages sur cadre de ces portraits de résidents ont été réalisés en souvenir.

Paradoxe et supplice du confinement, le printemps 2020 était radieux et portait plutôt naturellement aux activités extérieures... De cela, une opportunité pointait dès lors :

Si les sorties hors de l'établissement étaient très restreintes et circonscrites aux seuls motifs autorisés, chaque site détenait un privilège considérable en Ile de France, un jardin !

- L'activité jardinage que nous avons déjà mise en œuvre les années précédentes a connu en 2020 un succès considérable. Ce type d'atelier souvent bien investi est très intéressant sur le plan éducatif. En effet, avant de pouvoir récolter les fruits (ou légumes) de ses efforts, il faut préparer le terrain, semer, arroser, prendre soin des semis. Autant d'étapes nécessitant patience et persévérance. Cette année, chaque étape est devenue alors naturellement un prétexte à prendre un peu l'air (dans le respect des distances physiques et des gestes barrière) et à s'investir dans des activités intérieures bien que « dehors » et faisant quelque peu oublier les affres du confinement.

Jamais nos arbres n'ont été aussi bien élagués, nos rosiers si bien taillés, notre jardin si minutieusement bêché. Si nous n'avons pas pu acheter de plants dans les jardinerie fermées, les graines commandées sur internet ont cependant produit fruits et légumes (tomates, oignons, piments, salades, courgettes...). Les récoltes ont été à la hauteur des « efforts » fournis... Elles aussi partagées.

La période de confinement a également été, grâce notamment à la mobilisation des agents d'accueil et de certains résidents, un temps pour effectuer quelques travaux de rafraîchissement de peinture. Travaux qui ont à la fois permis de redonner un « coup de neuf » à certains espaces et apporté des touches de gaieté et de créativité dans la décoration. Nous avons des pots de peinture en stock, ils ont été largement employés...

- En juin et en septembre, nous avons profité de la levée du confinement pour investir à nouveau l'espace extérieur et tout particulièrement la ville de Vincennes. Avant l'arrivée de la pandémie, nous avons projeté plusieurs activités s'appuyant sur la patrimoine historique et naturel de la ville.

Ainsi, en lien avec notre partenaire Culture du Cœur, plusieurs résidents et résidentes ont participé à une animation au cœur du Château de Vincennes mêlant poésie et mise en scène théâtrale. De même une visite guidée du Donjon et la Sainte Chapelle a été organisée à Vincennes par un agent d'accueil. Ces sorties ont été l'occasion de prendre des photos qui ont servis ensuite à réaliser des supports pour raconter après-coup ce que l'on a vu et conserver des souvenirs des sorties. Certaines affiches ont été accrochées aux murs d'une salle commune pour décorer et égayer l'espace de vie.

3. Évaluation interne

L'année 2020 a été si particulière aussi bien en regard de la crise sanitaire que du point de vue de la vie de l'équipe que les travaux sur la démarche qualité ce sont principalement concentrés sur la rédaction du Protocole continuité activité et les protocoles sanitaires organisant et adaptant les règles de vie au sein du collectif afin de se prémunir contre les risques de contagion du Coronavirus.

PERSPECTIVES 2021

Site unique de Fontenay sous bois :

Rappelons une nouvelle fois que le regroupement des deux sites de Vincennes et de Villiers-sur-Marne doit permettre à terme de :

- ✓ Simplifier l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'établissement ;
- ✓ Adapter les modalités d'accueil proposées aux standards actuels (studios individuels comprenant des sanitaires et kitchenette) ;
- ✓ Adapter le public accueilli aux besoins en hébergement (femmes avec enfant) ;
- ✓ Mutualiser certaines ressources et consolider l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Les travaux sur le site de Fontenay sous bois vont commencer dès janvier 2021. Il est ainsi prévu qu'au printemps 2022, l'équipe sera en mesure de pouvoir s'y installer avec les résidents. L'année 2021 sera assez largement consacrée à la préparation de cette migration...

Poursuite du Plan d'Amélioration continue de la Qualité :

Dans le cadre des axes d'amélioration définis par le dispositif d'évaluation des prestations de l'évaluation interne et externe, le projet d'établissement était à actualiser. Il le sera donc dès lors dans la perspective à venir du site unique puisque, comme cela a déjà été évoqué, ce projet est l'occasion également de repenser les modalités d'accueil, le public accueilli et les moyens nécessaires pour cela, tant d'un point de vue des ressources humaines que budgétaires.

Accueillir davantage de personnes sortant de prison :

Cette orientation s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de l'association pour les cinq années à venir. Un groupe de travail réfléchit actuellement sur les freins à l'augmentation du public justice au sein de ses établissements et sur les moyens et modalités de levée de ceux-ci. L'établissement contribue à la réflexion sur ce chantier stratégique.

Dans le même temps, l'Ilot Val de Marne poursuivra la collaboration avec les SPIP pour avoir des orientations mieux adaptées. Les orientations des SPIP correspondent souvent à des personnes présentant des addictions importantes qui mettent en échec tout autant les centres d'hébergement, que les centres de soins ou les autres structures d'insertion (centres de formation, chantiers d'insertion...). Si nous pensons pouvoir tenter parfois leur accueil, nous ne souhaitons pas nous spécialiser uniquement sur ces profils. En effet, une trop grande « concentration » aurait des effets non seulement sur les autres résidents ne présentant ce type de difficultés, mais aurait également un effet pervers pour eux : celui de se retrouver « entre pairs » générant un effet d'entraînement mutuel.

Développement du bénévolat :

Le travail engagé par l'association et au sein de l'établissement pour favoriser leur accueil, leur intégration, et la coopération avec eux commence à porter ses fruits. Les domaines où ils interviennent se diversifient et se multiplient. Nous lancerons en 2021 d'autres appels à candidatures pour des missions autour des loisirs et des actions d'accompagnement permettant de rompre l'isolement.

MERCI À NOS PARTENAIRES

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment :

Santé :

- ✓ Le Centre Hospitalier Les Murets - Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse).
- ✓ Le Groupe Hospitalier Paul Guiraud à Villejuif - Secteur 94G13.
- ✓ Le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention des Addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé.
- ✓ Le Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne.
- ✓ Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue en Brie.
- ✓ Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) de Vincennes et Villiers-sur-Marne.

Emploi :

- ✓ L'espace emploi de *l'Escale* (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ Le Pôle Emploi de Vincennes ;
- ✓ La Mission Locale des portes de la Brie (Villiers-sur-Marne) ;
- ✓ La Mission Locale des Villes du Nord du Bois (Vincennes).
- ✓ Les Ateliers Chantiers d'Insertion : Approche et Insertion Service Prestations à St Maur des Fossés, Rejoué à Vitry sur Seine.

Logement :

- ✓ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) du Val-de-Marne - AVDL ;
- ✓ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL).

Justice :

- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val-de-Marne - Le SPIP Milieu Ouvert de Créteil et le SPIP de la MAF de Fresnes ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de la MAF de Fleury-Mérogis ;
- ✓ Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Centre Pénitentiaire du Sud Francilien (Réau) ;

Aides financières :

- ✓ Mairie de Vincennes.

Activités culturelles et sportives :

- ✓ Association *Cultures du Cœur*.



L'Îlot Val-de-Marne

Vincennes

6 rue Émile Dequen
94 300 Vincennes
01.43.28.03.98
ilot94@ilot.asso.fr
www.ilot.asso.fr

Villiers-sur-Marne

15 rue Louise Adélaïde
94 350 Villiers-sur-Marne
01.49.51.56.47
ilot94@ilot.asso.fr
www.ilot.asso.fr